



## Divorce d'une étrangère a un français ayant un enfant de 2ans.

Par **vanesse74**, le **23/04/2008** à **15:25**

Bonjour,

Je suis une étrangère mariée a un français depuis plus de 3ans et nous vivons en france. Nous avons aussi un fils né en france et il a 2ans et 2mois.

En ce moment j'ai une carte de séjour temporaire et sera naturalisée française que dans un ans.

Ma question est si jamais nous decidons de divorcer avant que je ne sois naturalisée française, qu'advient-il de mon fils? Tout en sachant que depuis que je suis en france je ne travaille pas a cause de ma grossesse un mois apres mon arrivée en france et nous avons aussi décidé que je ne travaillerai pas avant que notre fils aille a l'école. C'est a dire pas avant ses 3ans.

Donc est ce que mon epoux aurai la garde de notre fils automatiquement, vu que je travaille pas et ne suis pas encore française?

Est ce que je pourrai eventuellement rentrer dans mon pays avec mon fils?

Est ce que je pourrai eventuellement rester en france tout en ayant la garde de mon fils bien sur en trouvant du travaille?

Nous sommes mariés sous communauté de bien.

Voila je me pose toutes ces questions.

Je vous remercie d'avance de vos réponse.